**Association Facultaire Étudiante de Sciences Humaines de l’UQAM (AFESH-UQAM)**

*Affiliée à l’Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)*

405 rue Ste-Catherine Est, local J-M770

Montréal (Québec) H3C 3P8

Téléphone : 514-987-3000 poste 2633

Courriel : afesh@uqam.ca

**Assemblée générale ordinaire du 21 septembre 2016**

**R-M130, 12h30**

**Procès-verbal**

Ordre du jour :

0.0 Procédures
1.0 Élections
2.0 Plan d'action
3.0 Varia
4.0 Fermeture

**0.0 Ouverture**

0.1 Que l’AG débute.

*Dûment proposée*

*Dûment appuyée*

**AU**

0.2 Que Marie-Ève T-C fasse l’animation et que Wina Forget fasse le secrétariat de l’assemblée.

*Dûment proposée*

*Dûment appuyée*

**AU**

0.3 Que l’ordre du jour soit le suivant :

0.0 Procédures
1.0 Élections
2.0 Plan d'action
3.0 Varia
4.0 Fermeture

*Dûment proposée*

*Dûment appuyée*

**AU**

**2.0 Élections**

2.1 Que la procédure d’élections soit la suivante :

Les candidats et candidates sont élu-e-s poste par poste. Les membres ne peuvent voter que pour une ou un candidat par poste.

Les candidates et candidats disposent de 3 minutes de présentation suivie d’une période de question réponse de 5 minutes. Par la suite, les candidates et candidats sont invité.es à quitter la salle pour une période de discussion de 5 minutes qui sera suivi du vote.

Dans le cas où il n’y a qu’une candidature à un poste, la candidates ou le candidat doit, pour être élu-e, recueillir la majorité des votes des membres présent.e.s. S’il y a deux candidatures ou plus au poste, le candidat ou la candidate obtenant la majorité absolue des votes est élu-e. dans les deux cas, il est possible de voter en faveur de laisser le siège vacant.

*Dûment proposée*

*Dûment appuyée*

2.1.1 Proposition d’amendement : que lorsqu’il y a plus d’une candidature par poste et qu’aucune n’obtient la majorité absolue, une seconde ronde de vote ait lieu avec la candidature qui a eu le plus grand nombre de votes.

*Dûment proposée*

*Dûment appuyée*

**AU**

Sur la proposition 2.1 telle qu’amendée : **AU**

Dépôt d’avis de motion :

Que l’on ajoute l’article « 2.9 Procédures d’élections » aux statuts et Règlements de l’AFESH ;

Que l’article se lise comme suit :

Les candidats et candidates sont élu-e-s poste par poste. Les membres ne peuvent voter que pour une ou un candidat par poste.

Les candidates et candidats disposent de 3 minutes de présentation suivie d’une période de question réponse de 5 minutes. Par la suite, les candidates et candidats sont invité.es à quitter la salle pour une période de discussion de 5 minutes qui sera suivi du vote.

Dans le cas où il n’y a qu’une candidature à un poste, la candidates ou le candidat doit, pour être élu-e, recueillir la majorité des votes des membres présent.e.s. S’il y a deux candidatures ou plus au poste, le candidat ou la candidate obtenant la majorité absolue des votes est élu-e. dans les deux cas, il est possible de voter en faveur de laisser le siège vacant ;

Que lorsqu’il y a plus d’une candidature par poste et qu’aucune n’obtient la majorité absolue, une seconde ronde de vote ait lieu avec la candidature qui a eu le plus grand nombre de votes.

Que l’on biffe « et d’élections » dans l’article « 2.8 Procédures » et « 3.6 Procédures ».

*Dûment déposé*

2.2 Que Geneviève Jacob soit élue au poste de secrétaire aux études avancées.

*Dûment proposée*

*Dûment appuyée*

**Élue à l’unanimité**

2.3 Que Gabriel Plante soit élu au poste de secrétaire à l’interne

*Dûment proposée*

*Dûment appuyée*

**Élu à l’unanimité**

**3.0 Plan d'action**

3.1 Que l’AFESH fasse une campagne d’information et de mobilisation sur les multiples facettes du travail étudiant :

- Le plein salaire pour tout-e-s les étudiant-es en situation de stage et l’abolition des coûts pour les activités créditées;

 - L’abolition de la contribution parentale dans le calcul de l’aide financière aux études, la non prise en compte du revenu des étudiant-es au dessous du seuil de 10 000$ par année et la bonification des préstations de l’aide financière aux études sous forme de bourse et le maintien de l’AFE advenant la mise en place du revenu minimum ;

- Un revenu de travail décent, le salaire minimum à 15$ de l’heure;

- La revalorisation et l’augmentation du travail effectué par les auxiliaires d’enseignement et de recherche dans les activités pédagogiques non magistrales tel que les laboratoires et les ateliers;

Que l’AFESH appuie les revendications et participe aux mobilisations actuelles pour la rémunération des stages en psychologie et en éducation et appelle à l’organisation de campagnes semblables  pour l’ensemble des programmes professionnels et techniques avec des stages non rémunérés

- Que soit mis de l’avant l’aspect bénéfique pour les parents étudiants une campagne avec de telles revendications les étudian.e.s ayant des enfants étant particulièrement pénalisé.e.s par l’obligation de conjuguer étude et travail rémunéré

- Que soit mis de l’avant, notamment, l’aspect féministe transinclusif, antiraciste et anticapacitiste d’une campagne ayant de telles revendications;

- Que soit mis de l’avant l’aspect bénéfique pour les parents étudiant-es d’une campagne avec de telles revendications, les étudiant-es ayant des enfants étant particulièrement pénalisé-es par l’obligation de conjuguer études et travail rémunéré.

*Dûment proposée*

*Dûment appuyée*

3.1.1 Amendement : de scinder le dernier tiret :

- La reconnaissance et la valorisation du travail étudiant notamment par la rémunération des stages et de toutes activité étudiantes et par l’utilisation concrète de la production étudiante par la mise en place d’un programme à cet effet au collégial comme au niveau universitaire.

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

**Adopté à majorité**

3.1.2 Amendement : ajouter « Et l’abolition de la logique d’endettement étudiante de l’AFE » après « la mise en place du revenu minimum ».

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

**AU**

3.1.3 Amendement : ajouter comme tiret :

« - La reconnaissance et la valorisation du travail étudiant notamment par la rémunération des stages et de toutes activité étudiantes et par l’utilisation concrète de la production étudiante par la mise en place d’un programme à cet effet au collégial comme au niveau universitaire. »

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

**Retour sur la principale 3.1a) telle qu’amendée et scindée :**

Que l’AFESH fasse une campagne d’information et de mobilisation sur les multiples facettes du travail étudiant :

- Le plein salaire pour tout-e-s les étudiant-es en situation de stage et l’abolition des coûts pour les activités créditées;

 - L’abolition de la contribution parentale dans le calcul de l’aide financière aux études, la non prise en compte du revenu des étudiant-es au dessous du seuil de 10 000$ par année et la bonification des préstations de l’aide financière aux études sous forme de bourse et le maintien de l’AFE advenant la mise en place du revenu minimum et l’abolition de la logique d’endettement étudiante de l’AFE ;

- Un revenu de travail décent, le salaire minimum à 15$ de l’heure;

- La revalorisation et l’augmentation du travail effectué par les auxiliaires d’enseignement et de recherche dans les activités pédagogiques non magistrales tel que les laboratoires et les ateliers;

Que l’AFESH appuie les revendications et participe aux mobilisations actuelles pour la rémunération des stages en psychologie et en éducation et appelle à l’organisation de campagnes semblables pour l’ensemble des programmes professionnels et techniques avec des stages non rémunérés

- Que soit mis de l’avant l’aspect bénéfique pour les parents étudiants une campagne avec de telles revendications les étudian.e.s ayant des enfants étant particulièrement pénalisé.e.s par l’obligation de conjuguer étude et travail rémunéré

- Que soit mis de l’avant, notamment, l’aspect féministe transinclusif, antiraciste et anticapacitiste d’une campagne ayant de telles revendications;

- Que soit mis de l’avant l’aspect bénéfique pour les parents étudiant-es d’une campagne avec de telles revendications, les étudiant-es ayant des enfants étant particulièrement pénalisé-es par l’obligation de conjuguer études et travail rémunéré.

**AU**

**Retour sur la principale 3.1b) :**

- La reconnaissance et la valorisation du travail étudiant notamment par la rémunération des stages et de toutes activité étudiantes et par l’utilisation concrète de la production étudiante par la mise en place d’un programme à cet effet au collégial comme au niveau universitaire

**Mise en dépôt**

3.2 *Considérant l’autoritarisme de l’administration uqamienne et les coupures successives dans les services;
Considérant l’attitude complaisante de l’administration vis-à-vis des vagues d’agressions à l’UQAM;
Considérant la nécessité de prendre en main notre université pour la démocratiser et la rendre conforme aux aspirations et besoins de sa communauté;
Considérant l’actuelle campagne nationale contre la précarité;
Considérant la tenue annoncée d’un sommet sur le travail et la main d’oeuvre en novembre ou le pouvoir libéral entend encore démolir les conditions de travail de la majorité;*
Que l’AFESH participe à la semaine d’action et de réflexion qui se tiendra à l’UQAM à la troisième semaine de novembre.

Que l’AFESH tienne une assemblée générale de grève à la deuxième semaine d’octobre en vue du sommet sur le travail.

Que l’AFESH appelle à l’organisation d’une manifestation nationale la journée du dit sommet.

Que l’AFESH relaie ces propositions à l’ASSÉ et dans le reste du mouvement et appelle ses partenaires et allié-e-s à se doter de positions similaires.

*Dûment proposée*

*Dûment appuyée*

3.2.1 Amendement : d’ajouter
-Que l’AFESH organise une action de perturbation lors du Rendez-vous de la main d’oeuvre.

-Que l’AFESH soutienne la mobilisation des autres associations du Québec en vue du Rendez-vous, en prenant soin de s’ajuster aux besoins et réalités des associations locales concernées.

-Que l'AFESH investisse le CRAM en tant qu'espace de coordination régionale de la mobilisation en vue de ce sommet.

*Dûment proposée*

*Dûment appuyée*

3.2.1.1 Sous-amendement de biffer 1 et 3e que :

-Que l’AFESH organise une action de perturbation lors du Rendez-vous de la main d’oeuvre.

-Que l'AFESH investisse le CRAM en tant qu'espace de coordination régionale de la mobilisation en vue de ce sommet.

*Dûment proposée*

*Dûment appuyée*

**Adopté à majorité**

**Retour sur l’amendement 3.2.1 tel que sous-amendé : AU**

**Retour sur la principale 3.2 telle qu’amendée et sous-amendée :**

Que l’AFESH participe à la semaine d’action et de réflexion qui se tiendra à l’UQAM à la troisième semaine de novembre.

Que l’AFESH tienne une assemblée générale de grève à la deuxième semaine d’octobre en vue du sommet sur le travail.

Que l’AFESH appelle à l’organisation d’une manifestation nationale la journée du dit sommet.

Que l’AFESH relaie ces propositions à l’ASSÉ et dans le reste du mouvement et appelle ses partenaires et allié-e-s à se doter de positions similaires.

Que l’AFESH soutienne la mobilisation des autres associations du Québec en vue du Rendez-vous, en prenant soin de s’ajuster aux besoins et réalités des associations locales concernées.

**AU**

3.3 *Considérant les contraintes inhérentes à la condition de parent-étudiant.e;*

*Considérant la nécessité de favoriser une participation la plus large possible aux instances et activités de l’Association;*

*Considérant que le souci d’inclusion est devenu de plus en plus grand à l’AFESH au cours des dernières années;*

*Considérant que le travail étudiant et le travail domestique sont difficilement conciliables dans le contexte social actuelle et que la responsabilité des enfants retombent presqu'entièrement sur les épaules des mères et donc, des parente-étudiantes;*

*Considérant qu'avoir des enfants devrait être un choix oû la société met tout en place pour que l'environnement universitaire soit le plus accessible, inclusif et accueillant pour les parents et leur enfants;*

*Considérant qu'il est dans la mission historique de l'UQAM de rendre accessible à toutes et à tous les études universitaires;*

Que l’AFESH approche le Comité de soutien aux parents étudiants (CSPE) et le CPE Tortue tête pour réfléchir à des pistes de solution visant à favoriser la participation des parents-étudiant.es aux assemblées générales et à d’autres moments forts de la vie associative.

Que l'AFESH appuie le CSPE dans ses démarches afin que l'UQAM se dote d'une Politique familiale inclusive et non-oppressive.

Que l'AFESH mette à la disposition du CSPE un maximum de ressources pour atteindre son objectif.

Que l'AFESH appelle les autres associations étudiantes de l'UQAM à se positionner en appui au CSPE et la mise sur pied d'une Politique familiale.

Que l'AFESH amène ses revendications sur la création d'une Politique familiale au prochain Congrès de l'ASSÉ.

*Dûment proposée*

*Dûment appuyée*

**AU**

3.4 *Considérant que l'enquête Sexualité, sécurité et interactions en milieu universitaire (ESSIMU) révèle que dans les universités québécoises, « une personne sur quatre a été victime d'un événement de violence sexuelle dans les douze derniers mois », touchant principalement les femmes;*

*Considérant la nécessité de lutter activement et sans relâche contre la culture du viol dans tous les milieux, y compris à l'université;*

*Considérant la nécessité de responsabiliser et d'éduquer particulièrement les hommes face à leurs comportements envers les femmes et aux enjeux liés au consentement sexuel;*

*Considérant les évènements récents à la Faculté de Science politique et droit ;*

Que l'AFESH revendique l'ajout d'un cours obligatoire sur le consentement sexuel pour toutes les étudiantes et étudiants de la Faculté de Sciences humaines, à l'instar des étudiant.e.s de la Faculté de science politique et droit.

Que l'AFESH revendique également l'ajout de ce cours obligatoire pour toutes les étudiantes et les étudiants de l'UQAM.

*Dûment proposée*

*Dûment appuyée*

3.4.1 Amendement : de remplacer « consentement sexuel » par « rapports inégalitaires dans la sexualité ».

*Dûment proposée*

*Dûment appuyée*

3.4.1.1 Sous-amendement : ne pas remplacer, mais simplement ajouter « rapports inégalitaires dans la sexualité ».

*Dûment proposée*

*Dûment appuyée*

**AU**

 **Retour sur l’amendement 3.4.1 tel que sous-amendé : AU**

**Retour sur la principale 3.4 telle qu’amendée et sous-amendée :**

Que l'AFESH revendique l'ajout d'un cours obligatoire sur les rapports inégalitaires dans la sexualité et sur le consentement sexuel pour toutes les étudiantes et étudiants de la Faculté de Sciences humaines, à l'instar des étudiant.e.s de la Faculté de science politique et droit ;

Que l'AFESH revendique également l'ajout de ce cours obligatoire pour toutes les étudiantes et les étudiants de l'UQAM.

**AU**

Fin de l’assemblée.